

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Relations Internationales et Affaires européennes - Soutien à la mobilité européenne en tant qu'outil d'inclusion, de citoyenneté active et d'employabilité des jeunes avec le moins d'opportunité.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer, au titre de 2016, dans le cadre du dispositif « Coopération Européenne », une subvention de fonctionnement pour un montant total de 25 000 € à l'association Eurocircle, sise dans les Bouches-du-Rhône, pour son action relative à la mobilité des jeunes, comme indiqué dans le tableau annexé au rapport,
- d'autoriser la signature d'une convention conforme à la convention type pour toute subvention supérieure ou égale à 23 000€ destinée au fonctionnement,
- de valider, pour toute subvention affectée à un projet spécifique, le principe d'un versement unique pour les subventions d'un montant en deçà de 23 000 € et le principe d'un versement échelonné, en deux mandatements, pour les subventions d'un montant supérieur ou égal à 23 000 €,

La dépense correspondante, soit 25 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 041, nature 6574.

à l'Unanimité
Abstention M. VERANI

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

